
Mercredi 25 mars 2020

10h30 am (ouverture des portes 9h00)

Bâtiment des Forces Motrices (BFM)

Place des Volontaires 2, 1204 Geneva



2020

Invitation à l'Assemblée générale ordinaire

Chère actionnaire, cher actionnaire,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'Assemblée générale ordinaire de Givaudan SA, qui se tiendra le mercredi 25 mars 2020 à 10h30 au Bâtiment des Forces Motrices (BFM), Place des Volontaires 2, 1204 Genève. Les portes ouvriront à 9h00.

J'ai le plaisir d'annoncer que nous terminons la quatrième année de notre stratégie 2020 sur une excellente performance. Je suis fier de tout ce que nous avons accompli et je tiens à tous vous remercier pour votre engagement envers Givaudan.

En 2019, nous avons enregistré une forte croissance du chiffre d'affaires et une augmentation du flux de trésorerie disponible, conformes à nos objectifs financiers fixés pour 2020. Compte tenu de la bonne performance de Givaudan en 2019 et de sa solide position financière, le Conseil d'administration proposera une augmentation du dividende à CHF 62 brut lors de l'Assemblée générale ordinaire du 25 mars 2020, qui, si acceptée, sera la 19e augmentation consécutive depuis notre cotation à la Bourse suisse.

Dans l'ensemble, nous avons continué d'afficher de bons résultats financiers et de créer de la valeur à long terme pour toutes nos parties prenantes.

L'évolution des préférences des consommateurs et des mégatendances mondiales, nous ont amenés à élargir notre offre de services grâce à des acquisitions et des investissements à long terme en ligne avec notre stratégie. En effet, l'arrivée de plusieurs sociétés dans la famille Givaudan nous permet d'offrir des solutions complètes et organiques, mais aussi d'élargir notre clientèle locale et régionale, et également de développer des opportunités dans des segments adjacents.

Notre présence dans le monde s'est également vue renforcée grâce à l'investissement à long terme dans plusieurs nouvelles usines et centres d'innovation ultramodernes.

En 2020, alors que nous constatons une instabilité de l'environnement économique et politique, les perspectives d'avenir pour notre Société sont toujours prometteuses. Nos domaines stratégiques clés restent très pertinents au vu de l'évolution des tendances mondiales ce qui nous permet d'être en mesure de réagir rapidement pour satisfaire notre clientèle. Les marchés à forte croissance resteront un axe stratégique pour notre entreprise. L'élargissement de notre portefeuille nous permettra de développer davantage de nouvelles solutions différenciées pour nos clients. Les clients locaux et régionaux conserveront une importance stratégique, nous imposant d'adapter notre offre et nos processus de manière plus personnalisée. Enfin, le rôle de la biotechnologie et des technologies numériques offre des opportunités passionnantes pour innover dans notre processus de création.

Nous sommes fiers de faire partie de Givaudan et c'est pour cela que nous avons souhaité affiner et exprimer les raisons pour lesquelles nous faisons ce que nous faisons : « Des créations pour des vies plus heureuses et plus saines, avec l'amour de la nature. Imaginons-les ensemble. » Cette formule représente l'engagement résolu que nous prenons auprès de nos clients, de nos collaborateurs et de la planète de dépasser les objectifs financiers et de contribuer de manière significative à relever les défis auxquels la société est confrontée. Cette raison d'être est au cœur de notre stratégie pour l'avenir et elle est mise en pratique au quotidien par nos collaborateurs, dont la contribution et la passion permettent à Givaudan de prospérer.

Givaudan est bien placée pour faire face à l'avenir et il ne fait pour moi aucun doute que nous continuerons de créer de la valeur pour les actionnaires grâce à une croissance rentable responsable.

Chers actionnaires, laissez-moi vous faire part de mes sincères remerciements pour votre confiance et votre soutien au fil des années passées. Je me réjouis d'ores et déjà de vous accueillir à l'Assemblée générale ordinaire 2020.

Calvin Grieder
Président

Ordre du jour et propositions

1. Approbation du Rapport Annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2019

Proposition du Conseil d'administration : approbation du Rapport Annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2019.

2. Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2019

Proposition du Conseil d'administration: approbation à titre consultatif du Rapport de rémunération 2019 (pages 18 à 30 de la version anglaise du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances).

Explication : En accord avec les recommandations du Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise, le Conseil d'administration vous demande d'approuver à titre consultatif le Rapport de rémunération 2019.

3. Affectation du bénéfice résultant du bilan et distribution

Proposition du Conseil d'administration :

(a) Bénéfice résultant du bilan

Bénéfice de l'exercice	CHF	584 670 019
Solde reporté de l'exercice précédent	CHF	77 650 373
Total du bénéfice résultant du bilan	CHF	662 320 392
Distribution aux actionnaires de CHF 62,00 brut par action	CHF	572 482 332
Total de l'affectation du bénéfice résultant du bilan	CHF	572 482 332
Report à nouveau	CHF	89 838 060

(b) Réserve légale générale – capital libéré additionnel

Solde reporté de l'exercice précédent	CHF	3 322 955
Réserve légale générale – capital libéré additionnel	CHF	3 322 955
Report à nouveau	CHF	3 322 955

Explication : Le Conseil d'administration propose un dividende ordinaire de CHF 62,00 brut par action, prélevé sur la réserve libre et imposable en Suisse.

Si la proposition est approuvée, le paiement surviendra le 31 mars 2020 (date de transaction en bourse ex-dividende : 27 mars 2020).

Aucun dividende ne sera déclaré pour les actions détenues par la Société ou l'une de ses filiales.

4. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : donner décharge à ses membres.

5. Elections

5.1 Réélection des administrateurs existants

Le Conseil d'administration propose la réélection des administrateurs suivants, chacun pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante:

- 5.1.1 M. Victor Balli
- 5.1.2 Prof. Dr Werner Bauer
- 5.1.3 Mme Lilian Biner
- 5.1.4 M. Michael Carlos
- 5.1.5 Mme Ingrid Deltenre
- 5.1.6 M. Calvin Grieder
- 5.1.7 M. Thomas Rufer

Les élections se font individuellement.

Les curricula vitae des administrateurs peuvent être consultés dans le Rapport Annuel 2019 et sur le site internet de Givaudan sous : www.givaudan.com/our-company/management.

5.2 Elections de nouveaux administrateurs

5.2.1 Dr Olivier Filliol

Proposition du Conseil d'administration : élection de

Dr Olivier Filliol

comme nouvel administrateur pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Olivier Filliol a débuté sa carrière en tant que consultant en stratégie chez Bain & Company à Genève, Paris et Sydney. Il a rejoint l'entreprise Mettler Toledo International Inc. en 1998 et occupe diverses fonctions dont Directeur général des activités de tri pondéral pour la région Amérique du Nord, Directeur de la division Analyse industrielle et Responsable des activités mondiales de vente, de services et de marketing. Il a été nommé président et CEO de la société en janvier 2008 et siège au conseil d'administration depuis janvier 2009.

Olivier Filliol est détenteur d'une maîtrise (lic.oec) et d'un doctorat (Dr.oec) en gestion d'entreprise de l'université de St. Gall, Suisse. Il a également suivi une formation pour cadres supérieurs à la Business School de l'Université Stanford.

Né en 1967, il est de nationalité suisse.

5.2.2 Mme Sophie Gasperment

Proposition du Conseil d'administration : élection de

Mme Sophie Gasperment

comme nouvel administratrice à partir du 1er septembre 2020 pour une durée de fonction s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Sophie Gasperment a débuté sa carrière en 1986 chez L'Oréal, où elle a pris des responsabilités de marketing opérationnel et de développement jusqu'en 2000, date à laquelle elle a été nommée General Manager pour L'Oréal au Royaume-Uni. Elle y a exercé pendant 14 ans, notamment en tant que Managing Director, L'Oréal U.K. & Ireland, ainsi qu'en tant que Présidente et CEO de The Body Shop International. Elle devient ensuite Directrice générale de la Communication financière et de la Prospective stratégique de L'Oréal, et se concentre depuis 2019 sur ses activités d'administratrice, de "senior advisor" et d'"angel investor".

Sophie Gasperment exerce les mandats suivants au sein de sociétés cotées en bourse : Membre du Conseil d'administration du Groupe Accor, où elle est présidente du Comité de nomination, rémunération et RSE, Lead Independent Director de Cimpress, membre du Conseil d'administration de Kingfisher plc et de D'Ieteren. Elle est également Senior Advisor du Boston Consulting Group.

Sophie Gasperment est diplômée de l'ESSEC et de l'INSEAD. Née en 1964, elle est de nationalité française.

5.3 Election du Président

Proposition du Conseil d'administration : réélection de

M. Calvin Grieder

comme Président du Conseil d'administration, pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

5.4 Election des membres du Comité de rémunération

Propositions du Conseil d'administration : réélection des administrateurs suivants comme membres du Comité de rémunération, chacun pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante :

5.4.1 Prof. Dr Werner Bauer

5.4.2 Mme Ingrid Deltenre

5.4.3 M. Victor Balli

Les élections se font individuellement.

5.5 Election du représentant indépendant des actionnaires

Propositions du Conseil d'administration : réélection de

M. Manuel Isler, avocat

comme représentant indépendant des actionnaires pour une durée de fonction d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

5.6 Election de l'organe de révision

Proposition du Conseil d'administration : réélection de

Deloitte SA

comme organe de révision pour l'exercice 2020.

6. Votes portants sur la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif

6.1 Rémunération du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration : approbation d'un montant total maximal de rémunération du Conseil d'administration s'élevant à CHF 3 400 000 et couvrant la période jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2021.

Explication: L'annexe 1 ci-jointe fournit de plus amples détails sur le vote proposé concernant les montants de rémunération du Conseil d'administration.

6.2 Rémunération du Comité exécutif

6.2.1 Rémunération variable à court terme (Plan de primes annuelles 2019)

Proposition du Conseil d'administration : approbation du montant total de la rémunération variable à court terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 4 269 632 pour l'exercice 2019.

6.2.2 Rémunération fixe et rémunération variable à long terme (Plan d'octroi d'unités d'actions de performance 2020 – « PSP »)

Proposition du Conseil d'administration : approbation du montant total maximal de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif s'élevant à CHF 15 300 000 pour l'exercice 2020.

Explication: A titre indicatif, ce montant est composé d'une rémunération fixe pouvant atteindre CHF 6 900 000 et de la rémunération variable à long terme qui comprend

des unités d'actions liées à la performance (PSP). La valeur des unités PSP octroyées en 2020 est calculée selon les normes IFRS, en fonction des critères de réalisation d'une performance cible et sans appliquer de réduction pour la période d'acquisition des droits (vesting) de trois ans. Le montant effectivement versé à la date d'acquisition des droits (vesting) peut varier en fonction de la fluctuation du cours des actions et de la performance réalisée par rapport aux objectifs prédéfinis entre 0% et 200% du montant cible.

L'annexe 1 ci-jointe fournit de plus amples détails sur les votes concernant les montants de rémunération du Comité exécutif.

Documentation

Nous joignons à cette invitation un bulletin d'inscription et un formulaire d'instructions que vous voudrez bien, si vous souhaitez participer ou vous faire représenter, remplir et nous renvoyer par retour de courrier à l'adresse suivante :
Computershare Schweiz AG, Givaudan SA, Postfach, 4609 Olten, Suisse.

Le Rapport Annuel Intégré 2019 et le Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances, qui comprend les comptes annuels, les comptes de groupe, le Rapport de rémunération ainsi que les rapports de l'organe de révision, sont à la disposition des actionnaires au siège de la Société. Ces documents sont également disponibles sur le site Internet de Givaudan www.givaudan.com / investors / online report / download centre. Le Rapport Annuel Intégré et le Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances sont publiés dans leur intégralité en anglais. Une version abrégée est disponible en français, anglais et allemand en version électronique sur www.givaudan.com et en format papier sur demande.

Droit à participer et à voter

Les actionnaires inscrits avec droit de vote au registre des actions au plus tard le 11 mars 2020 à 17h00 seront autorisés à participer et à voter à l'Assemblée générale. Ils recevront leur carte d'entrée et le matériel de vote en retournant le bulletin d'inscription ci-joint ou en s'adressant au registre des actions, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Du 11 mars 2020, 17h00 au 25 mars 2020 inclus, aucune inscription ne sera faite au registre des actions qui donne droit à l'exercice du droit de vote à l'Assemblée générale. Par conséquent, les actionnaires qui aliéneraient tout ou partie de leurs actions avant l'Assemblée générale n'auront plus de droit de vote. Ils devront retourner ou échanger les cartes d'admission et le matériel de vote déjà reçus.

Représentation

Au cas où vous n'auriez pas l'intention de participer personnellement à l'Assemblée générale, vous pouvez vous faire représenter par un autre actionnaire ou par le représentant indépendant. Il n'est pas possible de vous faire représenter par notre Société. M. Manuel Isler, avocat, c/o B.M.G. Avocats, avenue de Champel 8c, case postale 385, 1211 Genève 12, agit en qualité de représentant indépendant au sens de

l'art. 689c CO. Le pouvoir rempli et signé doit être transmis au registre des actions par l'actionnaire à Computershare Schweiz AG à l'adresse susmentionnée. Dans la mesure où vous ne donnez au représentant indépendant ni instruction spécifique, ni instruction de voter en faveur des propositions du Conseil d'administration, il s'abstiendra de voter.

Vous pouvez également voter en donnant au représentant un pouvoir électronique et des instructions de vote sur la plateforme dédiée aux actionnaires InvestorPortal jusqu'au 23 mars 2020.

Pour plus de détails, veuillez consulter l'annexe 2.

En cas de représentation par un autre actionnaire, le pouvoir rempli et signé doit être adressé directement au représentant.

Vous êtes cordialement invités à vous joindre au cocktail qui sera servi à l'issue de l'Assemblée générale.

Avec nos salutations les meilleures

Givaudan SA
Pour le Conseil d'administration



Le Président
Calvin Grieder

Vernier, le 26 février 2020

Annexe 1

Explications concernant les votes portant sur la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif (point 6)

Selon l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), Givaudan est tenue de soumettre chaque année les montants de rémunération du Comité exécutif et du Conseil d'administration à l'approbation contraignante des actionnaires.

Sur cette base et conformément à l'ORAb et à nos statuts, le Conseil d'administration soumettra à l'approbation des actionnaires⁽¹⁾ :

1. le montant total maximum de la rémunération du Conseil d'administration pour le mandat en cours jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire en 2021;
2. le montant total de la rémunération variable à court terme du Comité exécutif pour l'exercice précédent (2019) et
3. le montant total maximum de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif pour l'exercice en cours (2020).

Notre rémunération est en accord avec la politique de rémunération de Givaudan et comprend toujours une part importante d'éléments basés sur des actions afin d'aligner la rémunération du Conseil d'administration et du Comité exécutif sur les intérêts des actionnaires. La rémunération variable du Comité exécutif reste fortement axée sur la performance et la création de valeur à long terme et représente une part significative de la rémunération totale du Comité exécutif.

Nous avons poursuivi notre pratique qui consiste à soumettre le Rapport de rémunération de Givaudan à un vote consultatif lors de l'Assemblée générale ordinaire, permettant ainsi aux actionnaires d'approuver notre politique de rémunération et de confirmer à nouveau les montants précédemment approuvés de manière prospective.

Pour plus d'informations sur notre système de rémunération, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 18 à 30 de la version anglaise du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances): <http://www.givaudan.com/media/publications>

⁽¹⁾ Ces montants ne comprennent pas les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires, estimées à environ 8% des montants de rémunération respectifs.

Explications concernant la rémunération du Conseil d'administration (point 6.1)

Le montant proposé de CHF 3 400 000 est versé au Conseil d'administration et comprend, à titre indicatif:

1. une rémunération fixe comprenant les honoraires du Conseil d'administration et des Comités n'excédant pas CHF 1 600 000 ;
2. des unités d'actions assujetties à des restrictions (« Restricted Stock Units »), dont la valeur est calculée en prenant la valeur économique à la date d'attribution selon les normes IFRS, sans appliquer de réduction pour la période de blocage des droits de trois ans.

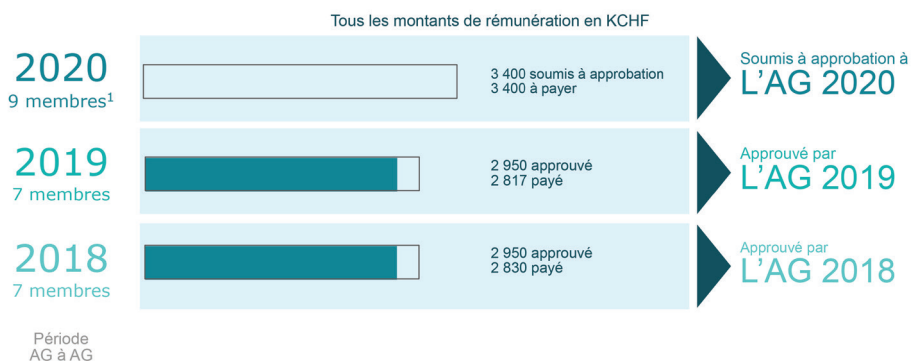
Givaudan prend en charge les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires comme la loi l'exige. Aucune rémunération variable ni aucune prestation de retraite ne sont attribuées aux membres du Conseil d'administration.

Givaudan a versé des montants inférieurs aux montants maximaux approuvés et en conformité avec nos statuts.

Cette année, les montants totaux relatifs à la rémunération du Conseil d'administration soumis pour approbation lors de l'Assemblée générale ordinaire ont augmentés par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est liée à l'ajout de deux nouveaux membres au Conseil d'administration dont les mandats seront soumis au vote des actionnaires lors de cette Assemblée générale. Si élue, l'une des deux nouveaux membres rejoindra le Conseil d'administration le 1er septembre 2020.

Nous ne prévoyons pas de changement de structure de rémunération pour 2020.

Le tableau ci-dessous résume les montants soumis à l'approbation des actionnaires depuis 2018 et les montants effectivement versés ou à payer.



¹ Ce nombre inclut deux nouveaux administrateurs dont les mandats seront soumis au vote des actionnaires lors de cette Assemblée générale. Si élu(e), l'un(e) des deux nouveaux membres rejoindra le Conseil d'administration le 1er septembre 2020.

Pour plus d'informations sur la rémunération de notre Conseil d'administration, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 18 à 30 de la version anglaise du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances) : <http://www.givaudan.com/media/publications>.

Explications concernant la rémunération du Comité exécutif (point 6.2)

En ce qui concerne le Comité exécutif, le Conseil d'administration soumet à l'approbation des actionnaires :

1. le montant total de la rémunération variable à court terme pour l'exercice précédent (2019) et,
2. le montant total maximum de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme pour le présent exercice (2020).

De plus, Givaudan prend en charge les contributions aux régimes de sécurité sociale obligatoires comme la loi l'exige.
Givaudan a versé des montants inférieurs aux montants approuvés et en conformité avec nos Statuts.

Rémunération variable à court terme (Plan de primes annuelles 2019) (point 6.2.1)

Le montant des primes annuelles proposé pour 2019 est de CHF 4 269 632. Ce montant a été calculé en fonction de la performance réalisée par rapport aux critères prédéfinis pour 2019, soit 50% liés à la croissance du chiffre d'affaires sur une base comparable* et 50% à la marge EBITDA.

* Les montants indiqués sur une base comparable excluent les effets de change, les acquisitions et les cessions.

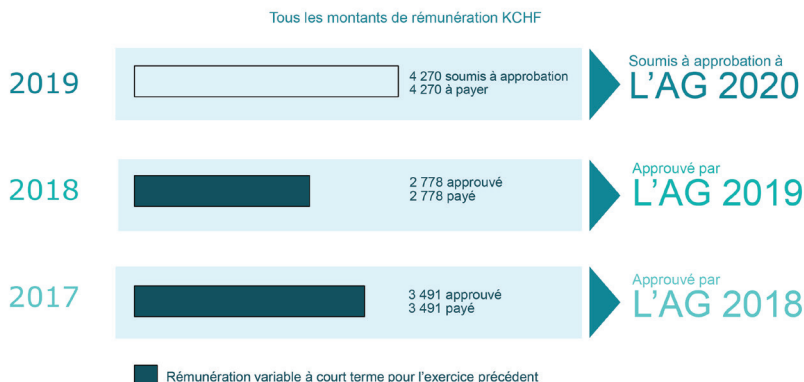
En 2019, Givaudan a enregistré à nouveau des résultats financiers solides, la croissance des ventes sur une base comparable atteignant 5,8% et la marge EBITDA 20,6% (21,5% sur une base comparable). Ce résultat a permis de proposer 120% du montant cible au Directeur général et une moyenne de 121% aux autres membres du Comité exécutif.

Pour plus d'informations sur le Plan de primes annuelles 2019, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 18 à 30 de la version anglaise du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances) : www.givaudan.com/media/publications.

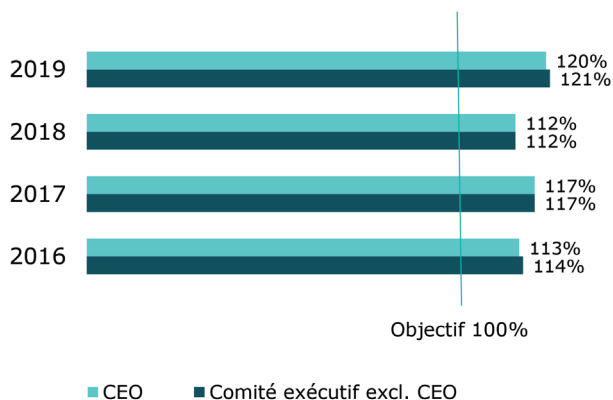
L'augmentation de la rémunération variable à courte terme pour l'exercice précédent (2019 par rapport à 2018) est attribuable principalement aux facteurs suivants:

- Changements de structure de la rémunération en 2019, résultant en une réallocation de la rémunération variable à long terme vers les rémunérations fixe et variable à court terme.
- Dépassement des objectifs de croissance des ventes et de la marge EBITDA, donnant lieu à une proposition de versement moyen de 121% du montant cible aux membres du Comité exécutif (réalisation moyenne en 2018: 112% du montant cible).

Le tableau ci-dessous montre des détails des montants des primes annuelles soumis à l'approbation des actionnaires depuis l'Assemblée générale 2018 et les montants effectivement versés ou à payer.



Le tableau ci-dessous résume l'historique des primes annuelles par rapport aux montants cibles pour 2019 et lors des quatre dernières années. Conformément à notre politique de rémunération pour cette période, le montant potentiel peut varier entre 0% et 200% du montant cible.



Rémunération fixe et rémunération variable à long terme (Plan d'octroi d'actions 2020 – «PSP») (point 6.2.2)

Le montant total de la rémunération fixe et de la rémunération variable à long terme du Comité exécutif pour l'exercice 2020 soumis à l'approbation à l'Assemblée générale cette année est de CHF 15 300 000 et comprend, à titre indicatif :

1. une rémunération fixe n'excédant pas CHF 6 900 000, incluant le salaire de base, des prestations de retraite et d'autres avantages; et
2. des unités d'actions attribuées sous condition de performance (PSP).

Le montant maximum de la rémunération reste stable par rapport à l'année précédente. Le montant représente la rémunération fixe et la rémunération variable à long terme pour sept membres du Comité exécutif (nombre inchangé par rapport à 2019).

Les primes PSP représentent toujours une part importante (45%) de la rémunération totale pour les membres du Comité exécutif, une pratique qui renforce l'importance que porte Givaudan à la performance à long terme.

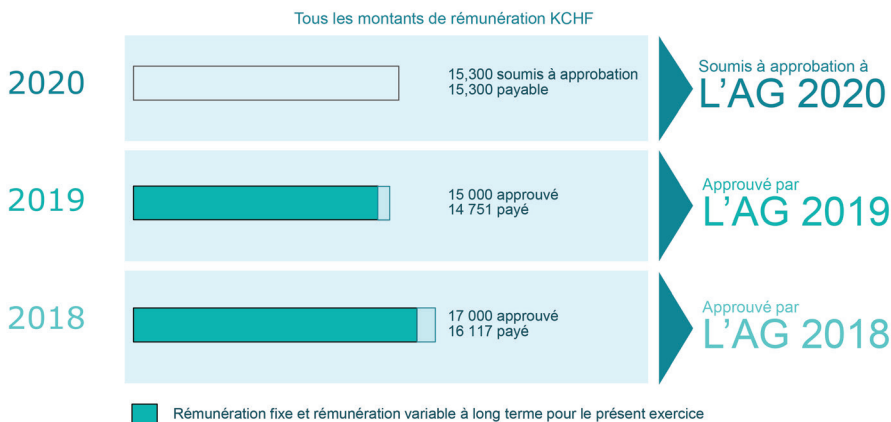
La valeur des unités PSP octroyées en 2020 est calculée selon les normes IFRS, en fonction des critères de réalisation d'une performance cible et sans appliquer de réduction pour la période d'acquisition des droits (vesting) de trois ans. Le montant versé à la date d'acquisition des droits (vesting) peut varier en fonction de la fluctuation du cours des actions et de la performance réalisée par rapport aux critères prédéfinis qui peut se situer entre 0% et 200% du montant cible.

À la date d'acquisition des droits (vesting), trois ans après l'octroi, la performance peut varier de 0% à 200% en fonction des objectifs prédéfinis, avec pour effet l'attribution

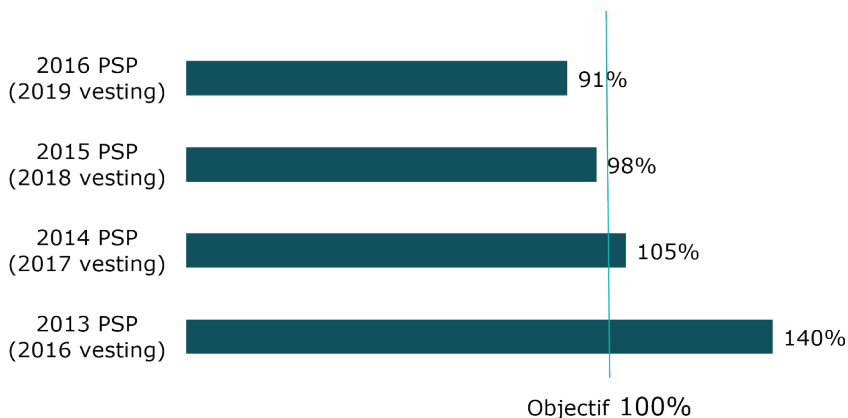
de zéro à deux actions Givaudan par unité d'action liée à la performance. Le PSP 2016 a été versé le 15 avril 2019 à un taux de 91% du montant cible. Ce résultat reflète une performance légèrement inférieure aux objectifs de croissance relative des ventes et de flux de trésorerie.

Pour plus d'informations sur le PSP, veuillez consulter le Rapport de rémunération (pages 18 à 30 de la version anglaise du Rapport sur la Gouvernance, la Rémunération et les Finances) : www.givaudan.com/media/publications.

Le tableau suivant présente le détail des montants des rémunérations fixe et variable à long terme soumis à l'approbation des actionnaires depuis l'Assemblée générale 2018 et les montants effectivement versés ou à payer.



Le tableau ci-dessous résume l'historique de la performance du PSP par rapport aux objectifs définis lors des quatre dernières années. Conformément à notre politique de rémunération pour cette période, le montant potentiel peut varier entre 0% et 200% du montant cible.



Annexe 2

Inscription électronique et délégation de pouvoirs via la plateforme dédiée aux actionnaires InvestorPortal

Chère actionnaire, cher actionnaire,

Suite à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) du 20 novembre 2013, il est prévu notamment que les actionnaires doivent pouvoir voter "à distance" par voie électronique.

Par conséquent, vous avez la possibilité d'utiliser la plateforme dédiée aux actionnaires InvestorPortal pour voter en ligne en déléguant des pouvoirs au représentant indépendant et en lui transmettant des instructions de vote.

L'InvestorPortal vous permet aussi de commander par voie électronique votre carte d'admission à l'assemblée générale ou de déléguer des pouvoirs à un autre actionnaire ayant droit de vote.

Si vous souhaitez utiliser le portail InvestorPortal, voici la marche à suivre:

1. Rendez vous sur le site Internet ip.computershare.ch/Givaudan.
2. Vous êtes maintenant invité à saisir votre numéro d'actionnaire et votre mot de passe personnel. Vous les trouverez sur votre formulaire d'inscription.
3. Acceptez les conditions d'utilisation.
4. Vous pouvez à présent commander votre carte d'admission ou habiliter un autre actionnaire ayant le droit de vote ou le représentant indépendant à exercer votre droit de vote.
5. Cliquez sur «CONFIRMER» pour enregistrer votre sélection.

Remarque importante:

Il est possible de transmettre des instructions et de déléguer des pouvoirs pour l'assemblée générale ordinaire 2020 de Givaudan d'ici le 23 mars 2020, à 23h59, au plus tard. En transmettant vos instructions et en déléguant vos pouvoirs par voie électronique, vous renoncez à participer personnellement à l'assemblée générale ordinaire de cette année.

Si vous transmettez des instructions au représentant indépendant aussi bien par voie électronique sur InvestorPortal que par écrit, seules les instructions électroniques seront prises en compte.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à Computershare Schweiz SA, l'exploitant du portail en ligne, par e-mail à l'adresse business.support@computershare.ch ou par téléphone au numéro +41 62 205 77 50 (les jours ouvrables de 8h00 à 17h00).

Givaudan SA
Pour plus d'informations, veuillez appeler le:
+41 62 205 7750

